

2011 P 11.3461 Une politique industrielle pour la Suisse (N 19.9.11, Bischof)

Le postulat charge le Conseil fédéral d'examiner si la Suisse applique une politique industrielle et, dans l'affirmative, de montrer en quoi elle consiste. Il doit en outre exposer les variantes qu'il juge envisageables pour maintenir le tissu industriel suisse. Le travail a été achevé. Le Conseil fédéral a publié le 16 avril 2014 le rapport «Une politique industrielle pour la Suisse». Rapport en exécution du postulat. Le rapport est disponible sous www.seco.admin.ch > Actualités > Informations aux médias > 2014.

Suite à la proposition de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), le 15 juin 2015 le Conseil national a décidé de ne pas classer le postulat. La commission n'a pas encore eu le temps d'en prendre acte; elle a donc souhaité que le postulat reste pendant aussi longtemps qu'elle n'aura pas examiné le rapport. Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2011 P 11.3044 Etude prospective des besoins en personnel par branches et professions (N 28.9.11, Aubert)

2013 P 13.3382 Mieux épuiser le potentiel de la main-d'œuvre indigène (E 26.9.13, Keller-Sutter)

2014 M 14.3009 Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation (E 12.6.14, Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE13.3652; N 16.6.14)

2014 M 14.3380 Mesures visant à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation (N 12.6.14, Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN 13.3652; S 16.6.14)

2014 P 14.3235 Quelles perspectives pour les travailleurs âgés sur le marché de l'emploi? (N 20.6.14, Heim)

2014 P 14.3451 Définir une stratégie pour promouvoir la réintégration professionnelle (E 23.9.14, Graber Konrad)

2014 P 14.3465 Mettre en œuvre de manière conséquente et rapide des mesures pour renforcer le potentiel de main-d'œuvre indigène (N 26.9.14, Groupe libéral-radical),

Le 19 juin 2015, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié – Etat de la mise en œuvre et voie à suivre» en réponse aux motions et postulats susmentionnés. Le rapport est disponible sous www.parlement.ch > Objets (indiquer le n° d'objet) > cliquer sur l'intervention cherchée > rapport en exécution de l'intervention.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs des motions et des postulats sont atteints et propose de classer ces derniers.